Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 024-212400378-20250918-D20250067-DE

Rapport Moral Annuel 2024

Délégation de Service Public N° 2021-16

Exploitation d'une Guinguette

Route de Podestat Parc Public de Pombonne 24100 Bergerac

Délégataire

Mathias Clamens / SASU Guinguette de Pombonne

SIREN 829 115 542 00039

A

Ville de Bergerac

Pour présentation à la CCSPL DU 13/06/2025

PJ : Bilan Comptable Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 024-212400378-20250918-D20250067-DE

Présentation du bilan comptable 2024

Comme vous avez pu le constater, notre chiffre d'affaires a connu une légère baisse. Il s'élève en effet à 850 057 à la clôture de l'exercice, contre 895 983 € pour l'exercice 2023, soit une diminution de 5,13% en un an.

Les produits d'exploitation totalisent 850 161 € au 31 décembre 2024 contre 909 229 € pour la période antérieure.

Les achats de marchandise, compte tenu de la variation des stocks, sont en baisse de 5,61% et totalisent 329 514 € cette année contre 349 113 € en 2023 et représentent 38,76 % du chiffre d'affaires à la clôture de l'exercice contre 38,96 % pour la période antérieure.

Sachant que la moyenne de ce ratio, appelé « coût matière » dans le domaine de la restauration, se situe entre 25 et 35%, on peut en conclure que les prix pratiqués à la guinguette restent toujours inférieurs à la moyenne du secteur, obéissant ainsi à la vocation démocratique de l'établissement, à laquelle la Ville, tout comme nous, sommes très attachés. Les autres achats et charges externes ont légèrement diminué (-1,17 %), totalisant 98 367 € au 31 décembre 2024 contre 99 534 € au 31 décembre 2023.

Parmi les principaux postes de charges, on constate la diminution des frais de fournitures d'entretien et de petit équipement ; en revanche, on constate la hausse des frais d'animation, de nouveaux frais de location de conteneurs de stockage et de nouveaux frais liés à l'achat de produits d'entretien écoresponsables, plus onéreux que les produits d'entretien traditionnels.

Les impôts et taxes sont en forte augmentation (+61,71 %) et s'élèvent à 13.068 € à la clôture de l'exercice au lieu de 8.081 € l'an dernier. Cette hausse est essentiellement liée à la « Redevance Spéciale » perçue par le SMD3 pour l'enlèvement des déchets, soit 4.800 €.

Les charges de personnel représentent quant à elles 51,37 % du chiffre d'affaires, totalisant 436.688 € au 31 décembre 2024 contre 440.963 € pour la période antérieure. Dans ce montant, les salaires sont de 316.501 € et les charges sociales de 120.817 €. Ce ratio de masse salariale légèrement supérieur à 50% est donc, tout comme le « coût matière » évoqué précédemment, bien supérieur à la moyenne nationale du secteur, établie à 41%, et démontre notre volonté de rémunérer nos salariés à la hauteur du travail fourni. Leur satisfaction se traduit d'ailleurs clairement par le fait que nombre d'entre eux ont à leur actif 4, 5, voire 8 saisons de guinguette pour les plus fidèles…

Ainsi, au total, les charges d'exploitation représentent 893.599 € en 2024 contre 908.845 € pour la période antérieure.

Il s'ensuit un résultat d'exploitation déficitaire de 43.438 € à la clôture de l'exercice contre un bénéfice de 384 € l'an dernier.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 024-212400378-20250918-D20250067-DE

Après comptabilisation de produits financiers à hauteur de 2.506 € et de charges financières peu significatives (intérêts bancaires) à hauteur de 43 €, le résultat courant avant impôts ressort déficitaire de 40.976 € contre un bénéfice de 1.353 € au 31 décembre 2023. Compte tenu des charges exceptionnelles et après impôt sur les bénéfices, l'exercice 2024 se solde par un déficit comptable de 38.767 € contre un déficit de 222 € pour l'exercice 2023.

Afin de combler ce déficit, l'entreprise a puisé dans ses réserves de trésorerie acquises tout au long des années bénéficiaires précédentes. Aucun emprunt n'a été contracté et la société n'a plus d'emprunt en cours.

Une saison en demi-teinte en raison d'une météo peu clémente

La baisse du chiffre d'affaire et le déficit d'environ 5 % qui y est associé s'explique facilement par une météo peu clémente, 2024 ayant été classée parmi les 10 années les plus pluvieuses enregistrées depuis 1959. C'est notamment durant les mois de « moyenne saison » (avril, mai, juin, septembre et octobre) que la pluviométrie importante a causé une chute de la fréquentation, et du chiffre d'affaires correspondant, de l'ordre de quasiment 20%. A douze reprises durant les deux premiers et les deux derniers mois de la saison 2024, nous nous sommes vus obligés de fermer en raison des intempérie, conjuguées à l'absence de réservation ces jours-là. Heureusement, cet important manque à gagner a été en partie rattrapé par les mois de juillet et août, quant à eux particulièrement ensoleillés et au cours desquels la Guinguette a connu une hausse de la fréquentation (rien qu'en terme de nombre de couverts), de l'ordre de 10 %. Au total, nous avons finalement servi 2200 personnes de moins qu'en 2023 avec un total de 35 710 couverts. Sur 162 jours d'ouverture, cela représente donc une moyenne de 220 couverts par jour, soit 15 de moins qu'en 2023.

Les volumes d'achats de produits locaux, qui permettent de mesurer concrètement l'impact économique de la guinguette sur les producteurs, artisans et commerçants du Grand Bergeracois, ont suivi la perte de chiffre d'affaires en diminuant légèrement.

En 2024, pas moins de **5.700 baguettes** et **640 pains de campagne** ont tout de même été façonnés pour nous par le paysan-boulanger du Fournil De Montclar à Saint Georges de Montclar, tandis que nos GAEC partenaires à Sourzac, Lanquais et Saint Amand de Vergt nous ont livré **6.600 pieds de salades**, **1500 barquettes (250g) de gariguettes** ou encore **12 tonnes de pommes de terre**. Côté viande exclusivement produite en IGP Périgord, nous avons également servi **2,3 tonnes d'anchaud** en provenance de la conserverie du Manoire à Fossemagne, tandis que la maison Rougié de Sarlat nous a livré **150 kilos de foie gras**, **3.200 magrets** et à peu près autant de **cuisses de canard** confites.

En ce qui concerne les liquides ayant joyeusement rempli les verres de la Guinguette en 2024, on compte **15 hectolitres de Bergerac Rosé**, **10 hectolitres de Pécharmant**, autant de **Bergerac Sec** et **6 hectolitres de Bergerac Rouge**, mais aussi **23 hectolitres de bière locale** brassée à Pombonne par la Libellule, à moins d'un kilomètre de la guinguette, ainsi que **472 bouteilles de cidre à la châtaigne du Périgord** produit à Molières, et **130 litre** de jus de pommes cultivées à Saint Georges de Blancaneix.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 024-212400378-20250918-D20250067-DE

Malgré l'importante pluviométrie que l'on a connue en 2024 et la baisse de la fréquentation qui en a découlé, nous pouvons ainsi nous féliciter d'avoir réussi à fidéliser de nombreux clients, prêts à venir manger à la guinguette même quand le temps et la température ne s'y prêtent pas vraiment.

La poursuite des efforts en matière de gestion des déchets

Nous avons poursuivi en 2024 notre collaboration avec l'association **l'Attache Rapide** : la **collecte du compost** issu des préparations de la cuisine et du bar mais aussi des retours d'assiettes de nos clients se fait donc toujours en vélo électrique, deux fois par semaine, avant d'être valorisé par les membres de l'association, qui le redistribuent aux jardins partagés et solidaires de Bergerac, ou le destinent aux potagers de certains EHPAD. Ce sont ainsi environ 13 kilos de déchets organiques quotidiens qui sont retournés à la terre, pour un total de 2.040 kilos sur la saison. Sensiblement supérieurs à ceux de l'année 2023 (10 kilos quotidiens pour un total de 1.867 kilos), pour un nombre de couverts pourtant inférieur, ces chiffres illustrent donc une discipline de plus en plus appliquée de la part de l'ensemble de nos salariés en matière de tri des déchets.

La Guinguette aura contribué cette année 2024 à la fertilisation de 170m2 de terrains destinés au maraîchage, principalement au tiers lieu voisin de la route de Périgueux (CELA) et à l'EHPAD de La Madeleine. Pour information, le coût annuel de cette collecte en 2024 s'est élevé à 2095,43 € TTC , soit 1,03 € /kg de déchets organiques produits.

Délégué depuis 2022 au ramassage des poubelles du parc les week-ends et jours fériés, notre prestataire missionné par Aides 24 (comme le veut la convention stipulant que nous devons avoir recours à une association d'insertion pour réaliser cette tâche), doit faire face aux nombreuses difficultés que cette activité représente en milieu « ouvert ». Les incivilités sont ainsi très fréquentes, qu'il s'agisse d'erreurs de tri empêchant la valorisation d'une partie des déchets recyclables, ou de dépôts sauvages d'encombrants au niveau du local poubelle.

Concernant cette aspect précis de la délégation, nous souhaitons d'ailleurs attirer l'attention de cette Commission sur la pertinence du maintien de cette obligation alors que la Ville a supprimé la quasi-totalité des poubelles du parc. Seules trois poubelles ayant en effet survécu à la volonté de la Ville d'en supprimer un maximum, et l'association d'insertion à laquelle nous avions recours refusant de facturer moins de deux heures de main d'œuvre, il semble qu'un avenant à la convention serait nécessaire afin de nous libérer de cette obligation rendue précisément obsolète par la disparition de la quasi-totalité des poubelles que nous avions la charge de ramasser en l'absence des agents municipaux.

Par ailleurs se pose la question de la prise en charge du coût du traitement de ces déchets qui ne proviennent pas de l'activité de la Guinguette mais bien des usagers du parc et de la plage venus déposer leurs restes de pique-nique et autres déjections canines dans les seules poubelles désormais à leur disposition. En effet, face à la privatisation du ramassage des déchets intervenue en ce début d'année 2024, conjuguée à la hausse très importante du coût de ce service pour notre entreprise (de 4.800 € en 2024 à une estimation de l'ordre de 10.000 € pour 2025), il est hors de question que la Guinguette doive consacrer des conteneurs en plus au ramassage des poubelles du parc, et doive donc assumer les coûts de location et de collecte

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 024-212400378-20250918-D20250067-DE

afférents. Une piste à suivre consisterait peut-être à flécher l'utilisation par la Ville d'une partie des 29.904 € de redevance payée en 2024 par la Guinguette en faveur du ramassage et du traitement de ces déchets. Pour information, le ramassage des poubelles du Parc par une association d'insertion en 2024 aura coûté 1888,45 € à la Guinguette.

Simple idée en guise de conclusion : tout ou partie de la redevance payée à la Ville ne pourrait-elle pas par ailleurs être utilisée pour rendre la baignade possible dès le mois d'avril, au moins pendant les vacances, les week-ends et les jours feriés ? Cela permettrait en effet de répondre au souhait des Bergeracois, chaque année plus nombreux à braver en famille l'interdiction de baignade pourtant régulièrement rappelée par les services municipaux.